

Précisions méthodologiques

Le champ des bilans sociaux rassemble les collectivités disposant d'un Comité Technique Paritaire propre (celles de plus de 50 agents) ou relevant du CTP d'un Centre de Gestion. Il est un peu plus restreint que celui de l'enquête de l'Insee sur les effectifs des collectivités territoriales (Colter). A partir des bilans au 31 décembre 2003, 22 318 dossiers ont été retournés - soit directement, soit par l'intermédiaire des centres de gestion de la fonction publique territoriale - dont 19 932 sont finalement exploitables. Le taux de couverture des collectivités est de 42 %, ce qui représente près des deux tiers des personnels titulaires.

Pour en savoir plus...

Bis n°51 – Avril 2006 – *Synthèse des résultats des Bilans sociaux 2003* – Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire – Direction générale des collectivités locales – Département des études et des statistiques locales.

Synthèse nationale des rapports au CTP sur l'état des collectivités territoriales au 31/12/2003 – Septembre 2006 – *Analyses thématiques* – Centre National de la Fonction Publique Territoriale - Observatoire de la FPT - DGCL.

Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale
Place Beauvau - 75008 Paris
tél : 01 53 43 84 10 - télécopie : 01 53 43 84 11

Synthèse réalisée par :
Centre National de la Fonction Publique Territoriale
Observatoire de la fonction publique territoriale
10/12, rue d'Anjou - 75381 Paris cedex 08
tél : 01 55 27 44 00 - télécopie : 01 55 27 44 01

Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire
Direction générale des collectivités locales
Département des études et des statistiques locales
Sous-direction des élus locaux et de la fonction publique territoriale
2, place des Saussaies - 75008 Paris
tél. : 01 49 27 31 87 – télécopie : 01 49 27 34 29

Publication réalisée et diffusée par l'Observatoire de la Fonction publique territoriale
Directeur de publication : André Rossinot / Co-directeur de la publication : Jacques Charlot
Rédacteur en chef : Mohamed Amine / Rédacteur : Nadia Rustand

Tous les numéros des Synthèses, ainsi que l'ensemble des publications de l'Observatoire de la fonction publique territoriale sont consultables sur notre site : www.observatoire.cnfpt.fr



OBSERVATOIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
www.observatoire.cnfpt.fr

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
10-12, rue d'Anjou - 75381 Paris cedex 08 - Tél. : 01 55 27 42 12 - Fax : 01 55 27 42 28 - www.cnfpt.fr



de la Fonction Publique Territoriale

Synthèse

numéro 12
décembre 2006

La place des femmes dans la territoriale

Synthèse nationale des rapports au CTP sur l'état des collectivités territoriales au 31/12/2003

L'accroissement du travail féminin est l'une des données majeures de l'évolution sociale de ces trente dernières années. Ce phénomène est beaucoup plus accentué dans les collectivités et établissements publics territoriaux.

Cette synthèse thématique propose à travers l'exploitation statistique des bilans sociaux des chiffres sur la place des femmes dans les collectivités et établissements territoriaux selon leur statut, leur filière, leur catégorie, leur cadre d'emplois ou leur type de collectivités.

En 2003, le taux de féminisation est de 59 % pour l'ensemble des titulaires et non titulaires sur emploi permanent de la fonction publique territoriale. On retrouve la même proportion qu'en 1999 et 2001.

A titre de comparaison, dans la fonction publique d'Etat et la fonction publique hospitalière, les femmes sont également majoritaires. Elles occupent respectivement 50 % (hors militaires 56 %) et 76 % des emplois.

Les autres synthèses nationales des rapports au CTP sont disponibles sur www.observatoire.cnfpt.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

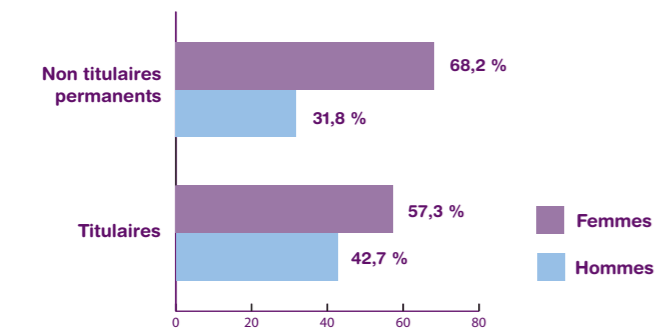
Centre National de la Fonction Publique Territoriale

étude emploi

CNFPT

Plus de femmes chez les non titulaires territoriaux

> Répartition par statut et selon le genre (en %)



En 2003, le taux de féminisation est de 59 % pour l'ensemble des titulaires et non titulaires sur emploi permanent de la fonction publique territoriale.

La part des femmes est significativement plus élevée pour les personnels non titulaires sur emploi permanent (qui représentent 17,8 % du total des emplois) puisqu'elle atteint 68 %, contre 57 % pour les titulaires et stagiaires.

Concernant les autres personnels, le taux de féminisation s'élève à 98 % pour les assistantes maternelles, à 52 % pour les collaborateurs de cabinet, et est d'environ 60 % pour les autres agents non permanents.

Une présence prépondérante des femmes dans les filières sociale, médico-sociale et administrative

La ventilation des effectifs féminins par filière d'emploi dont les poids relatifs sont représentés par le tableau ci-contre, montre que les filières administrative, technique, sociale et médico-sociale concentrent les pourcentages les plus importants, soit au total, près de 90 % des femmes des collectivités et établissements publics territoriaux.

Les filières d'emplois sociale, médico-sociale et administrative sont de loin les plus féminisées alors que les hommes se concentrent dans la filière technique. En proportion, près de 70 % des agents territoriaux de sexe masculin appartiennent à cette filière.

Dans les filières sapeurs-pompiers et police municipale, les femmes sont faiblement représentées.

On observe aussi une variation du taux de féminisation selon la catégorie hiérarchique. Il est le plus élevé pour la catégorie B (61,1 %, contre 57,2 % pour la catégorie A et 58,6 % pour la catégorie C). Ceci s'explique notamment par la forte féminisation des cadres d'emplois des filières administrative et médico-sociale de catégorie B.

> Répartition de chaque sexe par filière et par catégorie

Filière	Homme (%)	Femme (%)	Taux de féminisation (%)
Administrative	10,1	35,8	83,5
Technique	68,7	30,7	39,1
Culturelle	4,7	4,9	59,9
Sportive	2,3	0,6	25,9
Sociale	0,8	15,4	96,6
Médico-sociale	0,5	6,9	95,6
Médico-technique	0,1	0,3	71,6
Police municipale	2,9	0,4	18,0
Sapeurs-pompiers	6,7	0,1	2,2
Animation	2,4	3,8	69,7
Autres	0,9	1,2	64,4
Catégorie			
A	7,7	7,2	57,2
B	12,8	14,0	61,1
C	78,5	77,4	58,6
Inclassables	1,1	1,4	66,2
Ensemble	100,0	100,0	58,9

> Cadre d'emplois...	... quasi exclusivement... (Plus de 95% des effectifs)	... mixte avec une surreprésentation des agents de genre... (Entre 75 et 95% des effectifs)
... féminin	Éducateur de jeunes enfants Agent spécialisé des écoles maternelles Agent social Sage-femme Puéricultrice-Cadre de santé Puéricultrice Infirmier Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de soins Cadre de santé Secrétaire de mairie Rédacteur Adjoint administratif Agent administratif Conservateur des bibliothèques Bibliothécaire Assistant (et assistant qualifié) de conservation Conseiller socio-éducatif Assistant socio-éducatif Médecin territorial Psychologue
... masculin	Conducteur de véhicule Agent de salubrité Capitaine, commandant, lieutenant-colonel, colonel Lieutenant, major Sapeur pompier professionnel non officier Chef de service de police municipale Contrôleur de travaux	Technicien supérieur Agent de maîtrise Agent technique Directeur d'établissement d'enseignement artistique Agent de police municipale Garde de champêtre Conseiller des AP

Plus précisément, les cadres d'emplois de sage femme, auxiliaire de puériculture, puéricultrice-cadre de santé, puéricultrice de la filière médico-sociale sont les plus féminisés (respectivement 99,7 %, 99,7 %, 99,6 %, 99,4 %). Les agents spécialisés des écoles maternelles de la filière sociale sont aussi essentiellement des femmes (99,4 %).

En revanche, les cadres d'emplois de conducteur de véhicules, capitaine, commandant, lieutenant-colonel, colonel, sapeur-pompier professionnel, agent de salubrité et lieutenant, major sont les moins féminisés.

De plus, si l'on compare ce tableau à celui réalisé sur les effectifs au 31 décembre 2001, on constate une évolution de la part des femmes dans certains cadres d'emplois. Par exemple, le cadre d'emplois d'auxiliaire de soins qui était quasi exclusivement féminin en 2001 a une part d'hommes un peu plus importante en 2003. Par ailleurs, les cadres d'emplois de chef de service de police municipale et de contrôleur de travaux qui étaient eux quasi exclusivement masculins sont un peu plus féminisés en 2003. Notons par ailleurs, que le cadre d'emplois d'attaché est dans la moyenne (59,5 %) alors que celui d'administrateur est moins féminisé (26 %).

Un taux de féminisation important dans les conseils généraux et régionaux

La part des personnels féminins présente d'importantes variations au regard du type d'employeur.

Pour les titulaires et stagiaires, le taux de féminisation est largement supérieur dans les conseils régionaux, les conseils généraux, les centres de gestion et le CNFPT, puisqu'il dépasse les 70 %.

En revanche, la proportion de femmes est nettement moins importante dans les communautés urbaines (22,2 %) et dans les SDIS (12,7 %).

Pour les non titulaires sur emplois permanents, le taux de féminisation est largement supérieur dans les communes et établissements communaux de moins de 1 000 habitants (81 %) et dans les communes et établissements communaux de 1 000 à 3 500 habitants (81 %).

En comparant la proportion de femmes parmi les titulaires et les non titulaires par type de collectivités, on peut distinguer deux groupes d'employeurs :

- Les conseils généraux, les conseils régionaux, les centres de gestion et le CNFPT, où le pourcentage des femmes est plus fort chez les titulaires que chez les non titulaires ;

- Les autres types de collectivités et établissements territoriaux, où la part des personnels féminins est plus importante parmi les non titulaires que celle observée parmi les titulaires.

> Taux de féminisation par type de collectivités et statut

	Taux de féminisation (%)		
	Titulaires	Non titulaires	Total
Conseils régionaux	71,1	57,7	68,0
Conseils généraux	76,5	68,2	75,6
Communes et établissements communaux de moins de 1 000 hab.	63,8	81,2	67,6
Communes et établissements communaux de 1 000 à 3 500 hab.	62,2	81,1	64,5
Communes et établissements communaux de 3 500 à 5 000 hab.	59,6	73,7	61,6
Communes et établissements communaux de 5 000 à 10 000 hab.	58,1	72,9	60,5
Communes et établissements communaux de 10 000 à 20 000 hab.	58,7	70,5	60,8
Communes et établissements communaux de 20 000 à 50 000 hab.	58,0	64,7	59,1
Communes et établissements communaux de 50 000 à 100 000 hab.	57,2	63,2	58,1
Communes et établissements communaux de plus de 100 000 hab.	55,8	61,0	56,4
Ensemble des communes et établissements communaux	58,9	70,4	60,7
SDIS	12,7	35,3	13,0
Communautés urbaine	22,2	40,9	23,4
Communautés d'agglomérations / SAN	43,5	46,8	44,0
Communautés de communes / Districts	50,7	68,0	54,9
Syndicats et autres établissements publics intercommunaux	52,8	64,0	55,6
HLM	46,4	50,1	47,1
CDG et CNFPT	74,9	67,2	73,6
Ensemble des collectivités	57,3	68,2	58,9

Remarque : pour des questions d'arrondi la somme des composantes peut légèrement différer de l'ensemble.